



Conseil sur la comptabilité  
dans le secteur public

# Projet de chapitre SP 3251, « Avantages sociaux »

Clyde MacLellan et Jean-Pierre Fiset

# Présentateurs (français)

---



**Clyde MacLellan**  
FCPA, FCA

Président du CCSP, vérificateur général adjoint  
(retraité) du Canada



**Jean-Pierre Fiset**  
CPA auditeur, CA

Membre du CCSP, membre du sous-comité  
sur les avantages sociaux

Vérificateur général adjoint du Québec

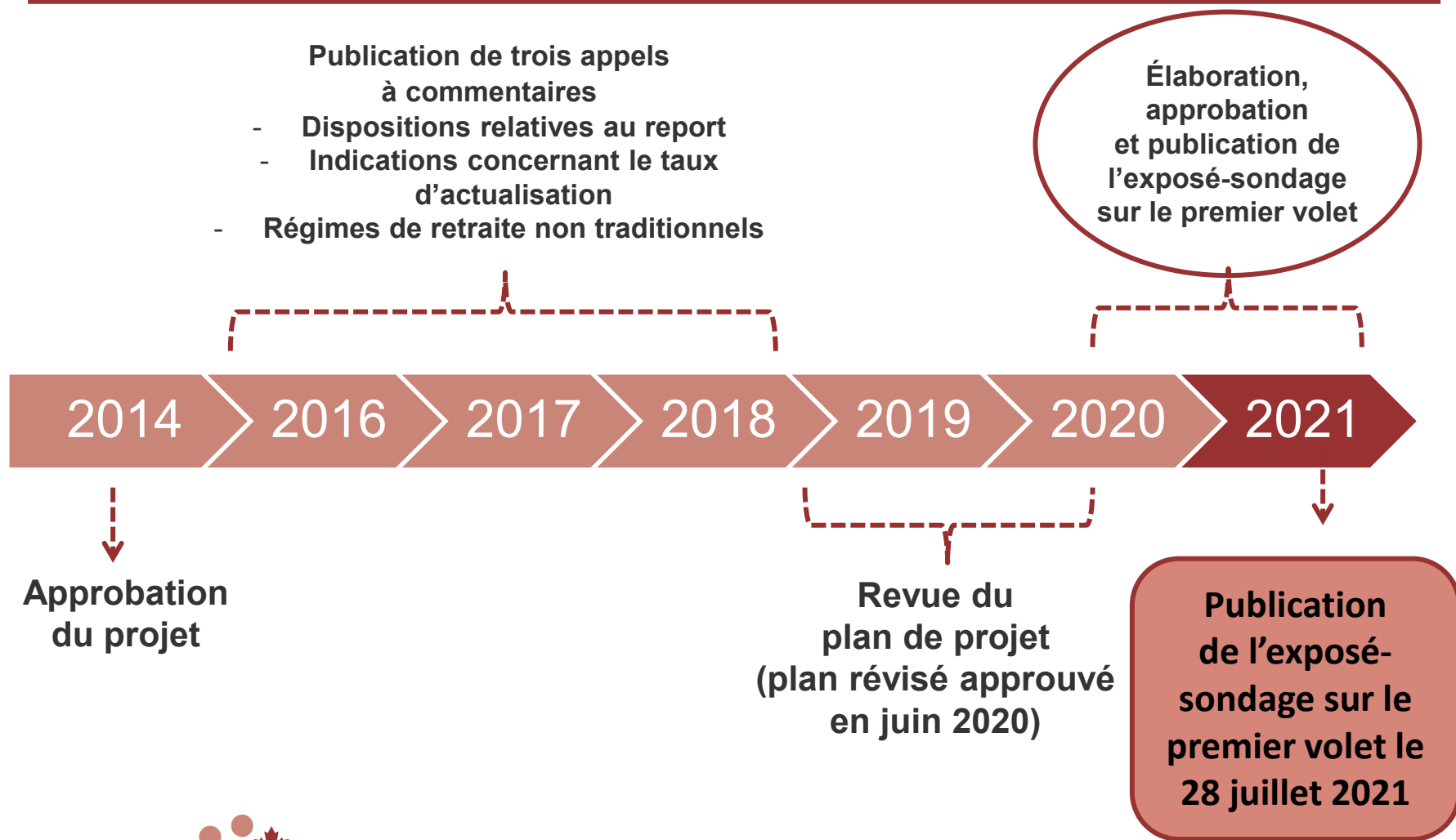
# Ordre du jour

---

- Historique du projet – Avantages sociaux
- Revue du plan de projet
- Approche en plusieurs volets
- Principes de l'exposé-sondage
  - Dispositions relatives au report
  - Indications concernant le taux d'actualisation
  - Autres points

# Historique du projet – Avantages sociaux

# État d'avancement du projet



# Consultation auprès des parties prenantes

---

## AC 1 – Dispositions relatives au report

(Novembre 2016)

- Points de vue de plus de 75 parties prenantes

## AC 2 – Indications sur le taux d'actualisation

(Novembre 2017)

- Points de vue de plus de 50 parties prenantes

## AC 3 – Régimes de retraite non traditionnels

(Octobre 2018)

- Points de vue de plus de 270 parties prenantes

## Exposé-sondage sur le premier volet

- Début de la période de consultation : juillet 2021

# Revue du plan de projet

# Pourquoi revoir le plan de projet?

---

- Fournir rapidement des solutions aux parties prenantes
- Envisager d'autres approches pour l'échéancier du projet
- Faire le point sur le travail effectué à ce jour et déterminer la meilleure marche à suivre



# Plan de projet révisé

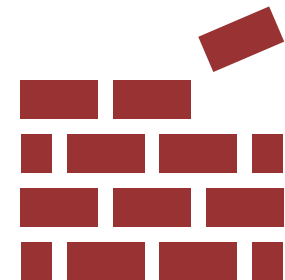
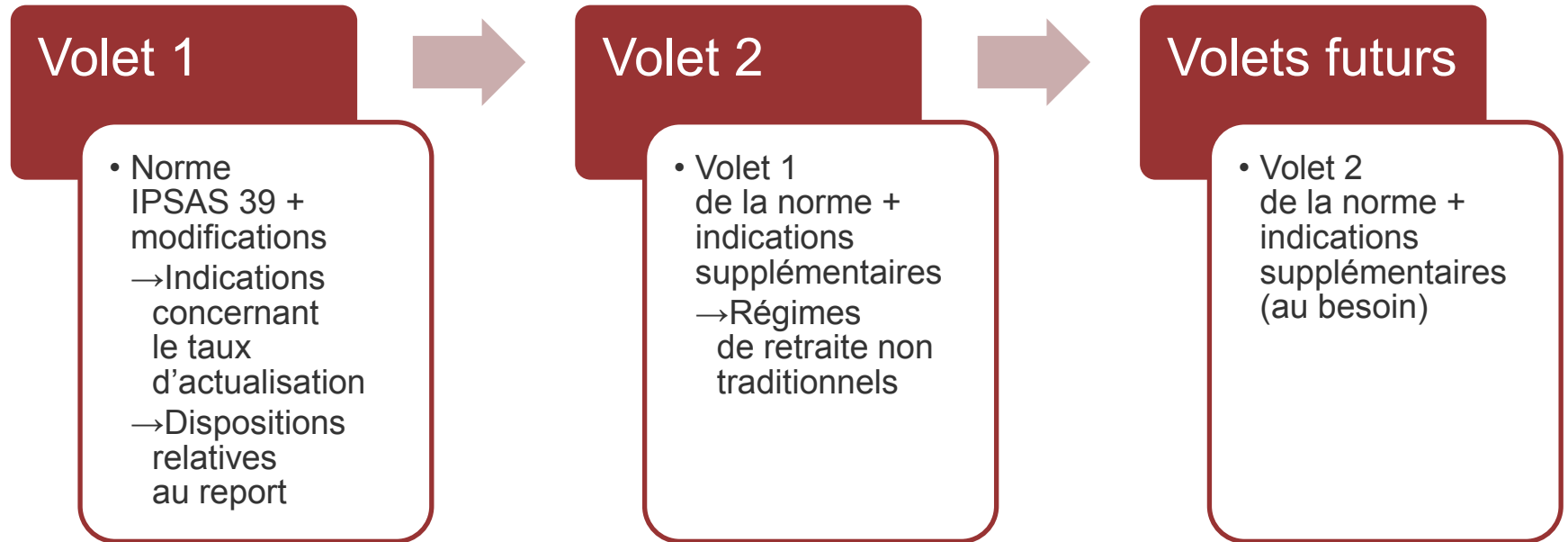
---

- Plusieurs étapes pour l'élaboration d'une norme.
- La première étape fournit des indications de base, sur lesquelles s'appuieront les étapes suivantes.
- Élaboration de l'exposé-sondage en prenant comme point de départ la norme IPSAS 39, *Avantages du personnel*.
- Le projet de chapitre remplacerait les chapitres SP 3250 et SP 3255 actuels.

# Élaboration de la nouvelle norme

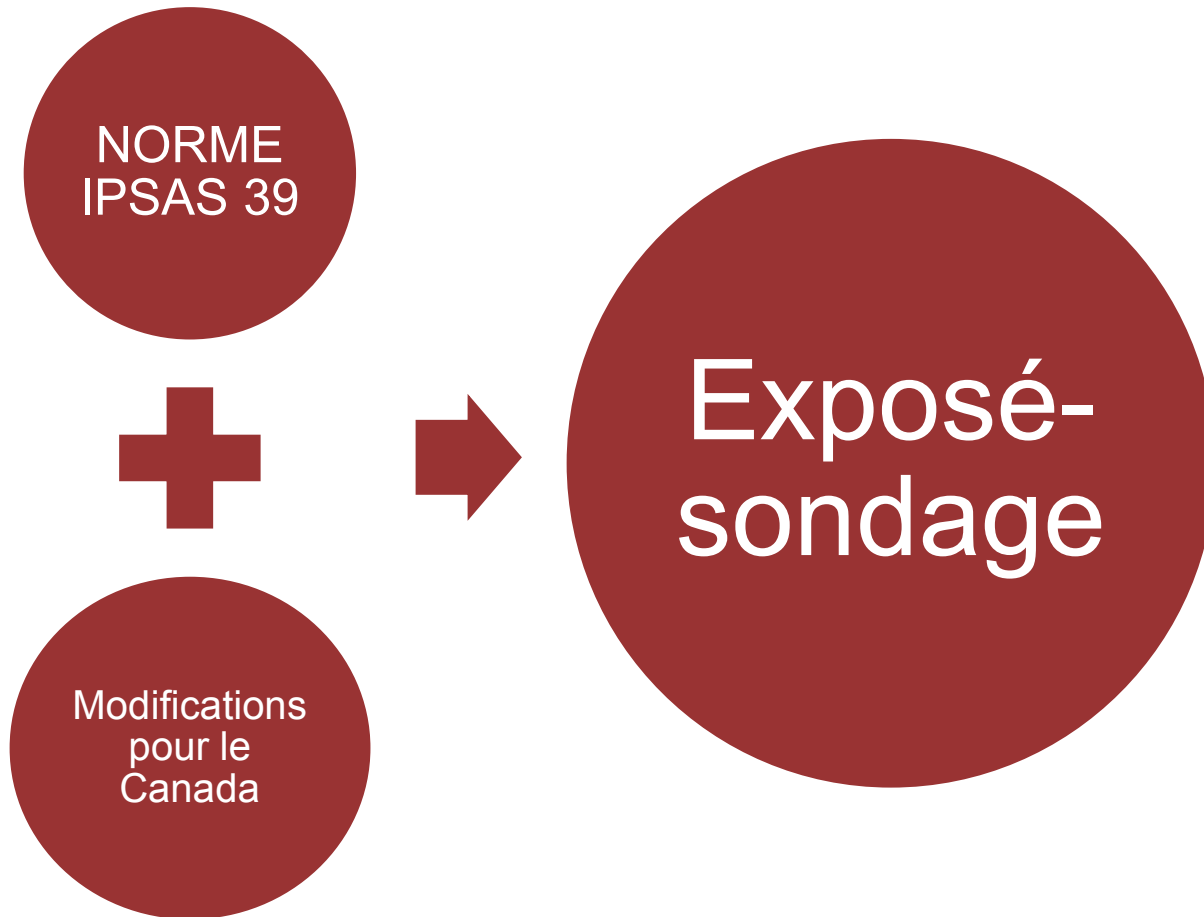
# Approche en plusieurs volets

---



# Exposé-sondage sur le premier volet

---

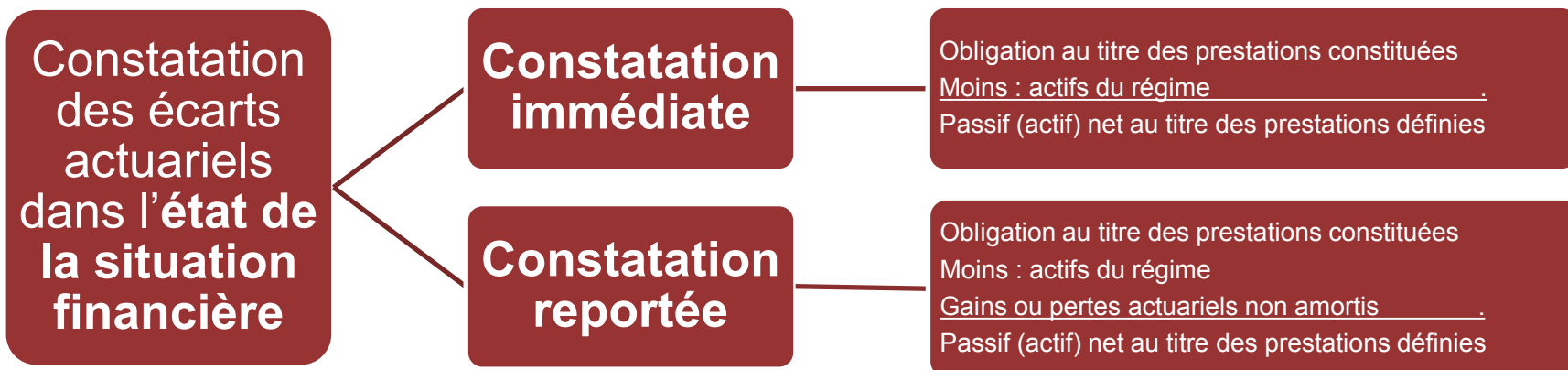


# Principes de l'exposé-sondage

# Dispositions relatives au report

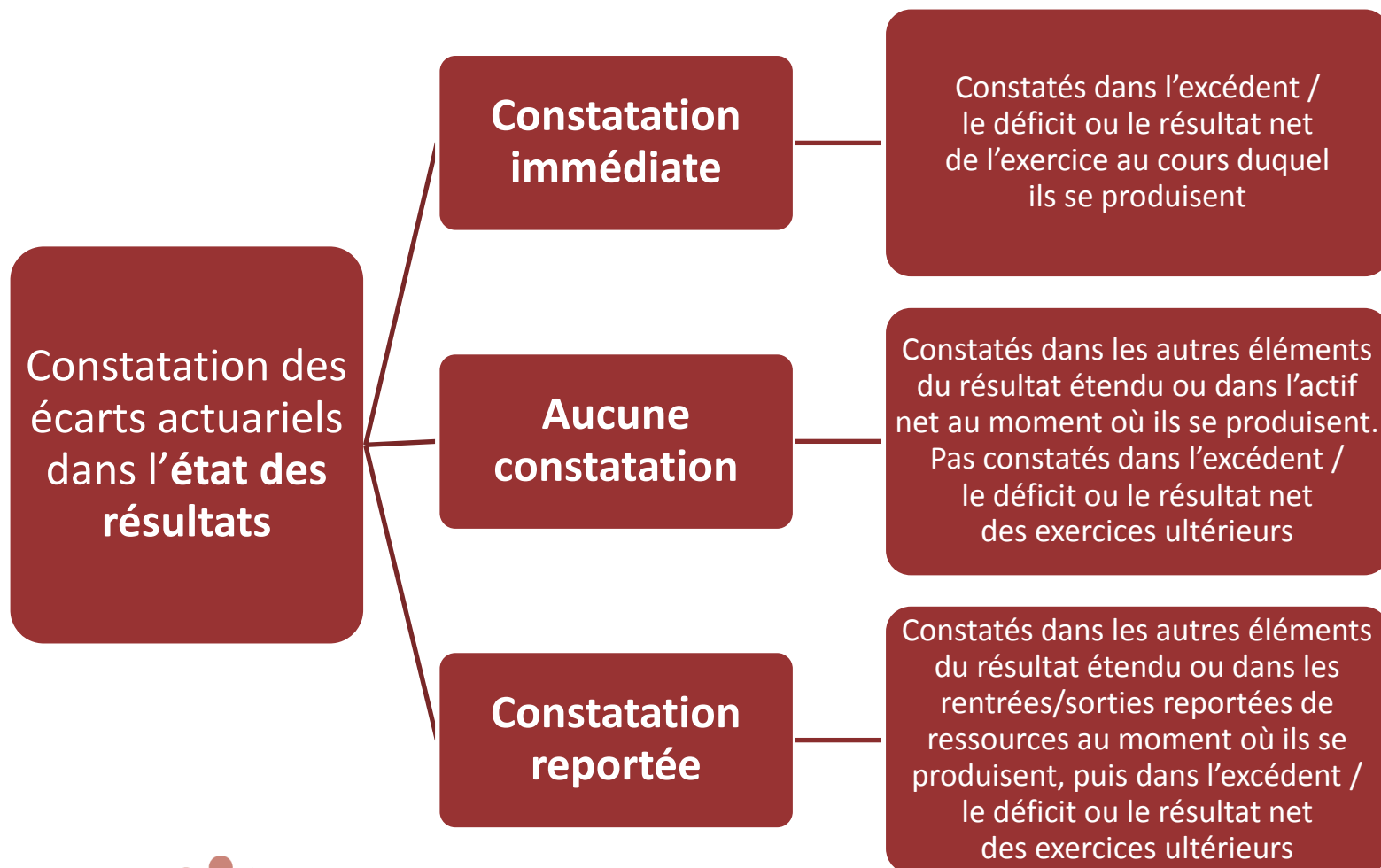
# État de la situation financière (approches possibles)

---



# État des résultats (approches possibles)

---

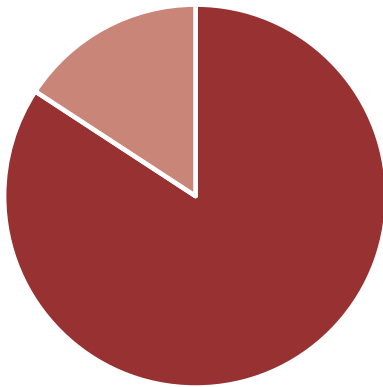




# Commentaires des parties prenantes sur un appel à commentaires antérieur

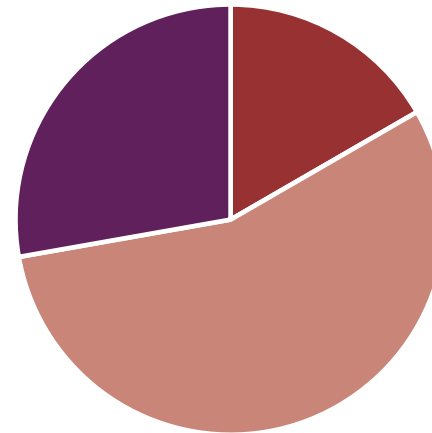
---

Constatation des écarts actuariels dans le passif (l'actif) net au titre des prestations définies



■ Constatation immédiate ■ Constatation reportée

Constatation des écarts actuariels dans les charges d'avantages sociaux



■ Constatation immédiate ■ Constatation reportée  
■ Aucune constatation

# Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies

---

- Les réévaluations sont constituées :
  - des écarts actuariels;
  - du rendement des actifs du régime, à l'exception des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies;
  - de la variation, le cas échéant, de l'effet du plafond de l'actif, à l'exception des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies.

# État de la situation financière

---

- État de la situation financière
  - Constatation immédiate des écarts actuariels dans le passif (l'actif) net au titre des prestations définies
  - Écarts actuariels comptabilisés dans l'actif net (*dans la composante « autres éléments cumulés », en attendant l'approbation finale du projet de chapitre SP 1202*)
- État des résultats
  - Aucune constatation

# Principes directeurs et raisonnement sous-tendant l'approche proposée

---

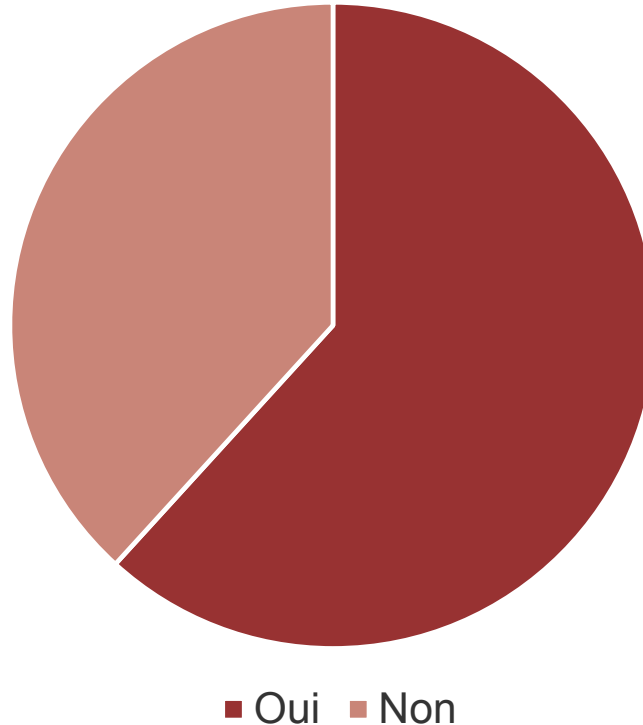
- Fournir des informations pertinentes et compréhensibles
- Image fidèle du passif associé aux régimes à prestations définies
- Réduction de la volatilité au minimum à long terme par suite de la révision des hypothèses sous-jacentes

# Indications sur le taux d'actualisation

# Commentaires des parties prenantes sur un appel à commentaires antérieur

---

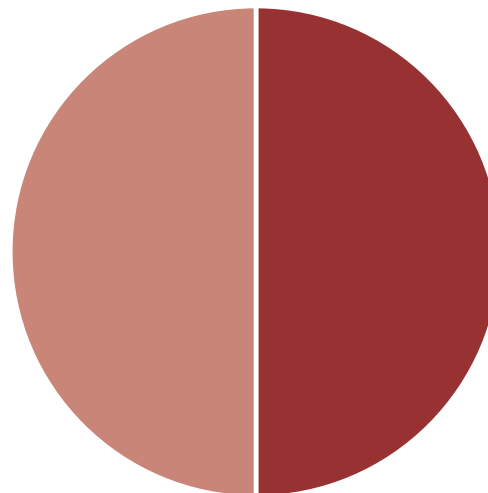
Les rendements de marché des instruments d'emprunt de qualité supérieure à la date de clôture sont le taux d'actualisation utilisé dans la plupart des autres normes équivalentes examinées par le CCSP. Y a-t-il une ou des raisons pour justifier le fait que le secteur public canadien soit différent des autres?



# Commentaires des parties prenantes sur un appel à commentaires antérieur

---

Êtes-vous favorable à l'utilisation de bases ou modalités de détermination du taux d'actualisation différentes pour les régimes entièrement capitalisés, pour les régimes partiellement capitalisés et pour les régimes non capitalisés?

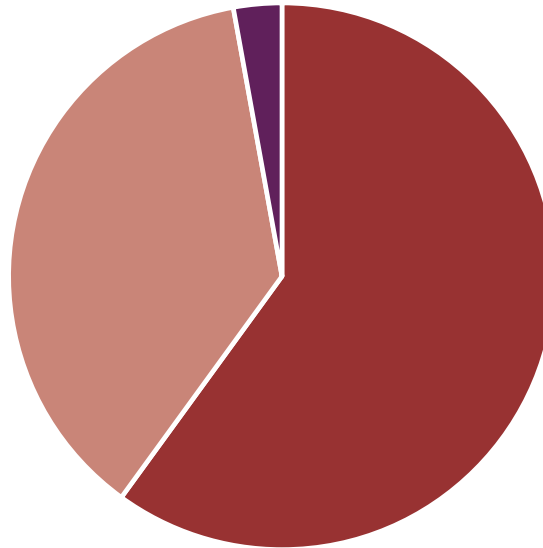


■ Oui ■ Non

# Commentaires des parties prenantes sur un appel à commentaires antérieur

---

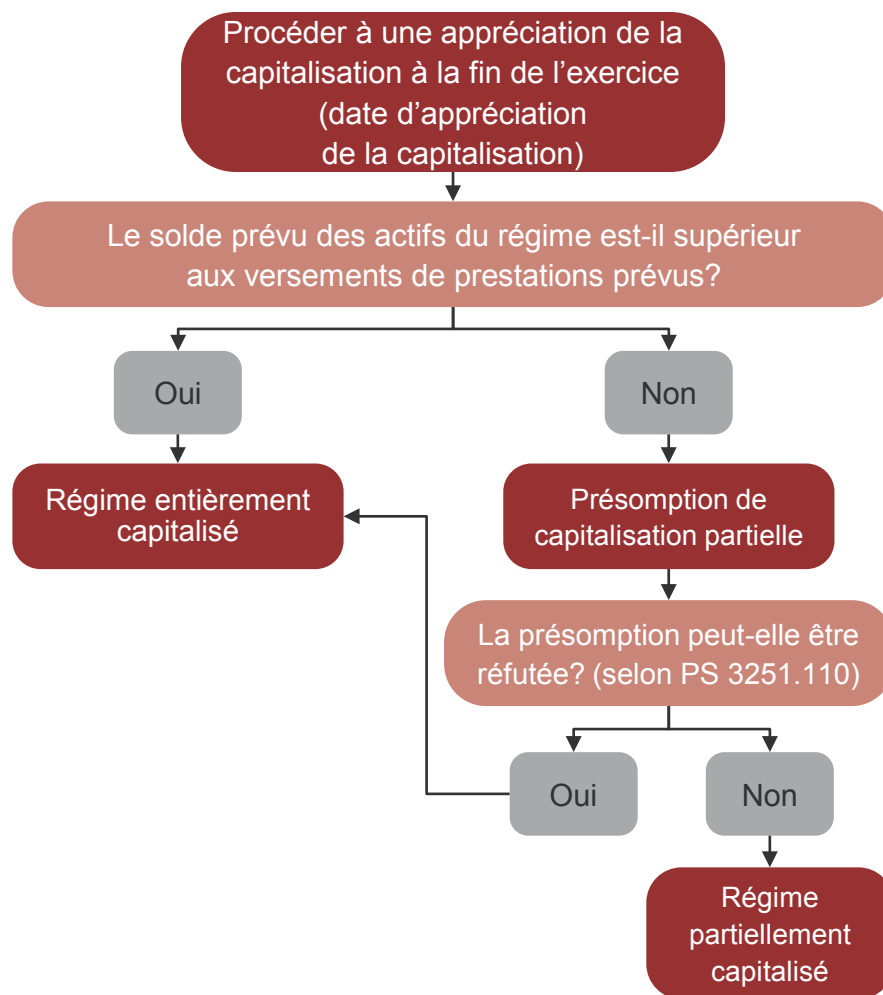
Si vous êtes favorable à l'utilisation de bases ou modalités de détermination du taux d'actualisation différentes, sur quoi le choix devrait-il reposer?



- Politique de capitalisation de l'entité
- Niveau de capitalisation du régime
- Les deux

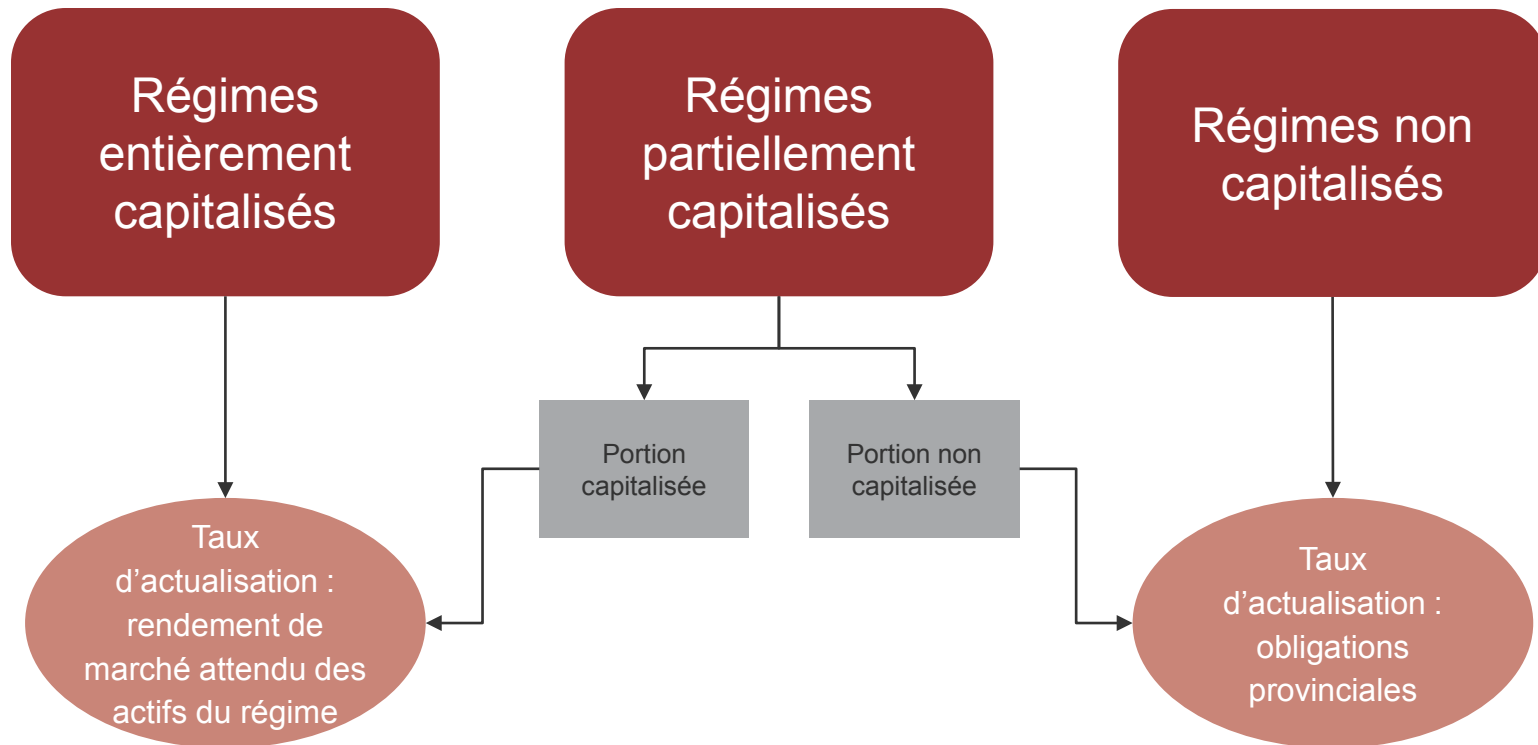


# Appréciation de la situation de capitalisation



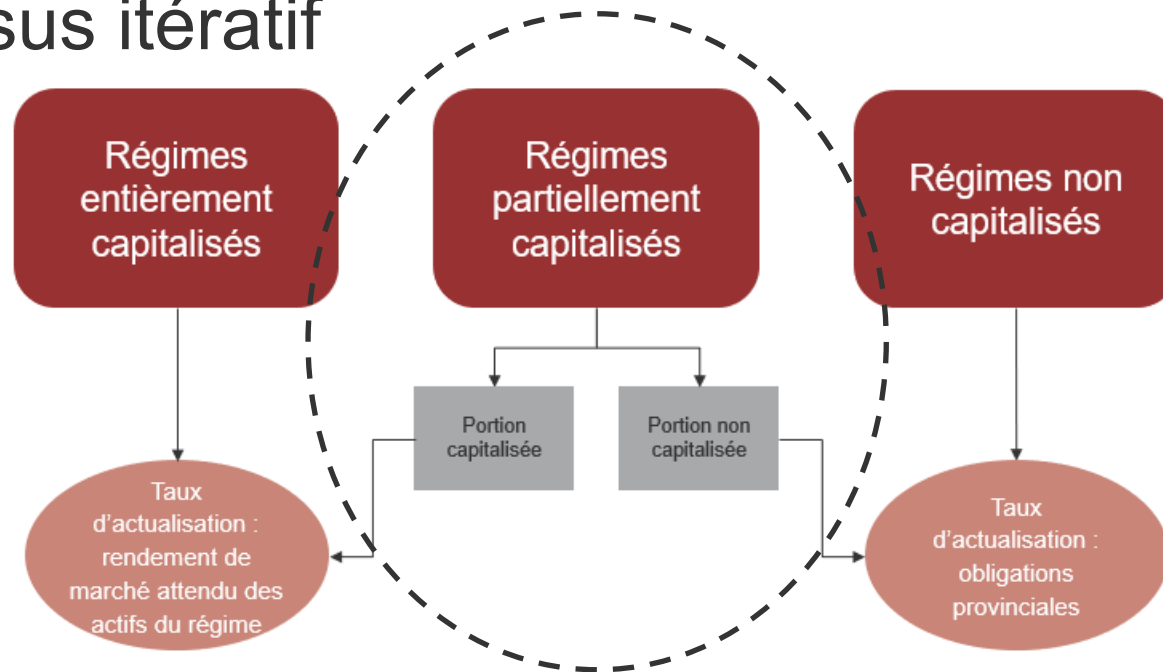
# Détermination du taux d'actualisation

---



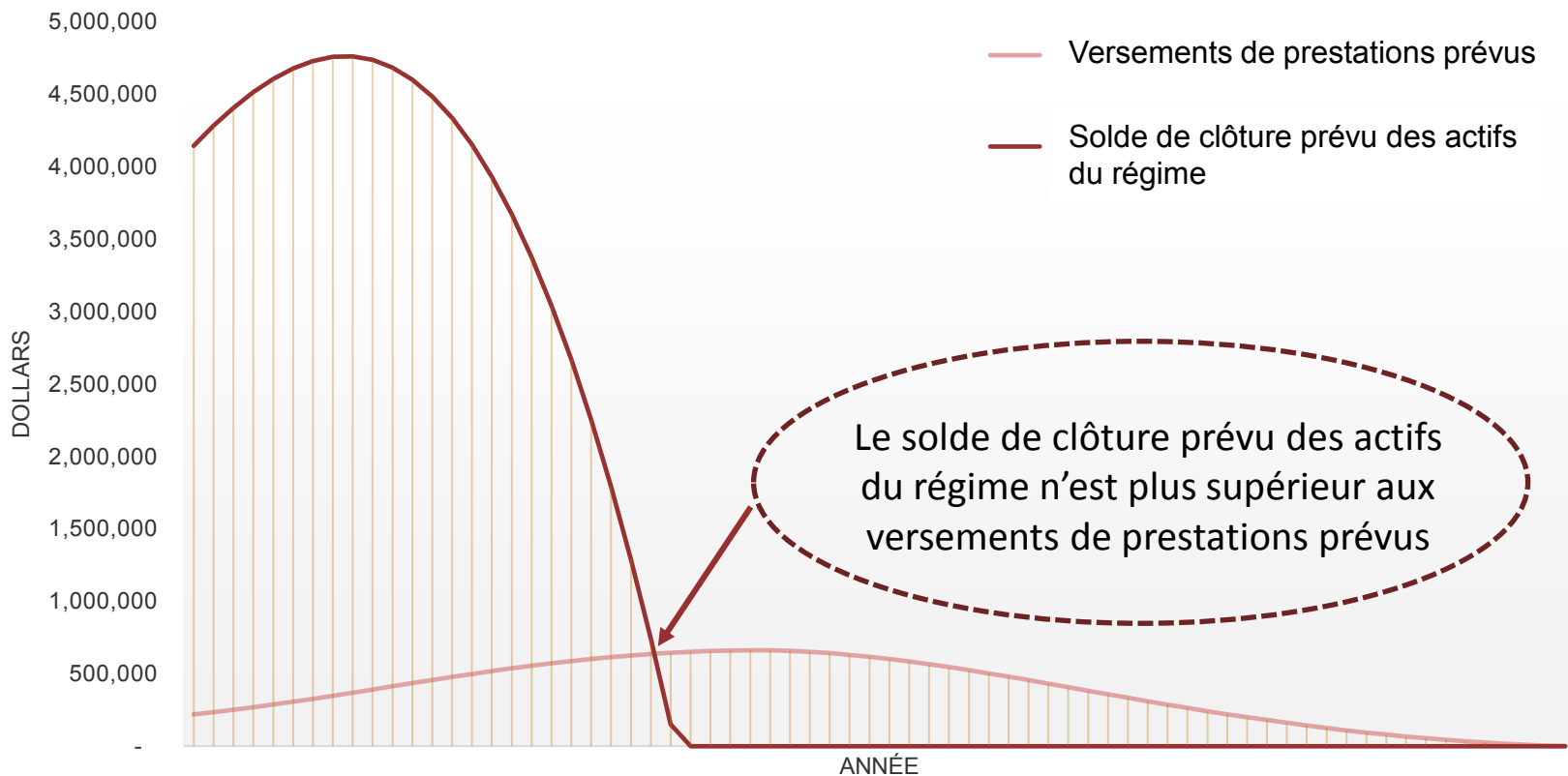
# Détermination du taux d'actualisation (régimes partiellement capitalisés)

- Taux de rendement unique
- Tient compte des taux capitalisés et non capitalisés
- Processus itératif



# Appréciation de la situation de capitalisation (exemple)

Appréciation de la capitalisation – Régimes partiellement capitalisés



# Principes directeurs et raisons sous-tendant l'approche proposée

- Servir l'intérêt public canadien en reflétant la nature unique des régimes de retraite du secteur public canadien

Situation de capitalisation	Raisons sous-tendant l'approche pour le taux d'actualisation
Régimes entièrement capitalisés	Refléter les obligations de l'entité relativement à ces régimes ainsi que la substance des accords constitutifs de ceux-ci.
Régimes partiellement capitalisés	Tenir compte de la diversité des modèles des régimes de retraite existant au Canada. Éviter que des fluctuations temporaires du ratio de capitalisation d'un régime n'entraînent une volatilité importante.
Régimes non capitalisés	Pour les régimes non capitalisés, les indications de la norme IPSAS 39 servent suffisamment l'intérêt public canadien. Cela assure la comparabilité des taux d'actualisation appliqués pour les régimes non capitalisés.

# Autres points

# Intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies

---

- Incidence potentielle pour les régimes partiellement capitalisés et non capitalisés.
- Lorsque le taux appliqué pour actualiser l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est inférieur au rendement attendu des actifs du régime, la méthode des intérêts nets peut entraîner des intérêts plus élevés sur le passif net au titre des prestations définies, et donc faire augmenter le coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats.

# Régimes conjoints à prestations définies

---

- Le chapitre SP 3250 contient des indications, mais pas la norme IPSAS 39.
- L'inclusion de principes dans l'exposé-sondage aidera les entités du secteur public qui utilisent actuellement les indications.
- Ces principes sont susceptibles d'être réexaminés dans le cadre du deuxième volet.



# Régimes conjoints à prestations définies

---

Modifications mineures aux indications :

- Enjoindre aux entités du secteur public de comptabiliser leur participation dans un régime conjoint à prestations définies de la même manière que s'il s'agissait d'un régime multi-employeurs.
- Remplacer le terme « promoteur » par le terme « entité participante ».

# Régimes multi-employeurs

---

- L'approche utilisée par les employeurs participants pour comptabiliser les régimes multi-employeurs repose sur la question de savoir si l'entité dispose d'informations suffisantes pour appliquer les dispositions comptables relatives aux régimes à prestations définies.

# Régimes multi-employeurs

---

SP 3250.109

- « [...] les employeurs participants autres que le gouvernement-parraineur ne disposent pas normalement de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations déterminées. »

Projet

SP 3251.033

- « Lorsqu'elle ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer [...] les dispositions comptables relatives aux régimes à prestations définies, l'entité du secteur public doit traiter le régime [...] comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies [...] »

# Restez à l'affût et faites-nous part de vos réflexions!

- Date limite de réception des commentaires : 25 novembre 2021
- Faites-nous part de vos réflexions au moyen :
  - d'une lettre de commentaires;
  - de la plateforme interactive du CCSP, [Tribune.FRASCanada.ca](https://Tribune.FRASCanada.ca).



**NIFC** Normes d'information financières et de certification Canada

Recherche

Accueil Site FRASCanada.ca Normes comptables Comptabilité dans le secteur public Normes d'audit et de certification Tous les projets English

Se connecter | S'inscrire

### Votre tribune!

Tribune.FRASCanada.ca est la plateforme participative en ligne des conseils canadiens de normalisation en comptabilité et en audit. C'est un lieu d'échange et de dialogue avec les parties prenantes qui s'ajoute à nos nombreuses activités de consultation (appels à commentaires, tables rondes virtuelles ou en personne, sondages, etc.).

Les normes doivent inspirer confiance : il s'agit d'une condition essentielle à leur efficacité. Comment en assurer la crédibilité? En fondant nos décisions sur des recherches poussées et des faits avérés. Grâce à la plateforme **Tribune.FRASCanada.ca**, nous disposons d'un outil de plus pour vous consulter, dans un environnement en ligne convivial.

Établies sur des bases solides, nos procédures officielles prévoient la consultation d'un large éventail de parties prenantes provenant d'horizons variés et offrant une grande gamme de perspectives et de points de vue. Cela nous donne la vue d'ensemble nécessaire pour établir des normes qui servent l'intérêt public. En effet, c'est votre grande participation qui nous permet d'inclure dans nos délibérations les diverses idées, préoccupations et opinions de ceux qui, au bout du compte, appliqueront les normes nouvelles ou révisées ou seront touchés par celles-ci.

Nous attendons vos commentaires avec intérêt.

*Avertissement : En raison des contraintes inhérentes à la plateforme, le contenu du site n'a pu être traduit qu'en partie par CPA Canada.*

Participez aux discussions!  
Inscrivez-vous



Conseil sur la comptabilité  
dans le secteur public

Pour obtenir plus de renseignements : <https://www.frascanada.ca/>

### **Personnes-ressources**

Michael Puskaric, MBA, CPA, CMA

Directeur, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

Téléphone : +1 416 204 3451

Courriel : [mpuskaric@psabcanada.ca](mailto:mpuskaric@psabcanada.ca)

Riley Turnbull, CPA, CA

Directrice de projets, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

Téléphone : +1 416 204 3245

Courriel : [rturnbull@psabcanada.ca](mailto:rturnbull@psabcanada.ca)